

# FICHE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS REGIONAUX DE LA MANCHE CARTE 12 TRAJETS CIRCUITS SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



\_\_\_\_\_ (réservé à l'administration)

Fiche à compléter (en lettres majuscules) et à retourner signée par courrier  
au : Service des Transports Publics Routiers de la Manche - CS 94459-50009 Saint-Lô Cedex.  
Délais de traitement du dossier : 15 jours

## TITULAIRE DE LA CARTE

Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance ..... / ..... / ..... Sexe  F  M  
Adresse .....  
1 Code postal ..... Commune .....  
N° de téléphone fixe ..... mobile ..... courriel .....  
Situation  Salarié  Etudiant  Retraité  Apprenti  Scolaire  Autres

Téléchargez gratuitement l'application NOMAD Car Normandie pour recevoir les informations sur le réseau Nomad Car 50

## REPRESENTANT LEGAL / TUTEUR (À remplir uniquement si différent du titulaire de la carte)

Nom, prénom .....  
2 Adresse complète .....

## INFORMATIONS SCOLAIRES (À remplir uniquement pour les élèves ne respectant pas le règlement des transports scolaires)

Etablissement scolaire fréquenté ..... Commune .....  
3 Classe fréquentée (ex : 6<sup>e</sup>, terminale...) .....  demi-pensionnaire  interne

## TRAJET

Point de montée ..... Commune .....  
Point de descente ..... Commune .....  
4 N° de circuit scolaire .....  
Jours d'utilisation prévus  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  
Fréquence d'utilisation prévue  Régulière  Occasionnelle

## MODE DE PAIEMENT

5  chèque  espèces\*  carte bancaire\*  
(\* uniquement au STPR Manche - 98 route de Candol - Saint-Lô)

6  J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la délivrance d'un titre de transport commercial par la Région Normandie. Les destinataires des données sont la Direction des Transports Publics Routiers de la Région Normandie, le prestataire de la solution logicielle, et selon les réseaux utilisés les délégataires de réseaux de transports publics, les transporteurs, les autorités organisatrices de second rang (A02) et le Syndicat Mixte Atoumod. Vos données seront conservées pendant toute la durée de prise en charge du transport puis 2 ans après le dernier trajet pour le suivi de la facturation. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données - Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 Caen ou [dpo@normandie.fr](mailto:dpo@normandie.fr)

## NOTICE EXPLICATIVE

**Attention : une fiche d'inscription incomplète ou mal remplie vous sera renvoyée**

La carte 12 trajets sur circuits scolaires est utilisable uniquement sur le circuit scolaire inscrit sur la carte (sous réserve de places disponibles, notamment après les inscriptions de la rentrée scolaire).

La carte doit être présentée au conducteur lors de la montée dans l'autocar afin qu'il indique le jour d'utilisation.

Cette carte est rigoureusement personnelle et doit pouvoir être présentée, accompagnée d'une pièce d'identité, en cas de contrôle.

Toute utilisation non conforme à ces dispositions constitue une situation irrégulière pouvant entraîner des sanctions.

### • Fiche d'inscription

Renseignez impérativement les cadres ①, ③, ④ et ⑤ et le cadre ② si besoin

Apposez votre signature dans le cadre ⑥.

### • Tarif

23 € TTC (dont TVA à 10 % : 2,09 €)

### • Validité

La carte est valable durant l'année scolaire 2022-2023. Il est à noter que les circuits scolaires ne fonctionnent pas les mercredis après-midi ni pendant les vacances scolaires (calendrier déterminé par l'inspection académique de la Manche).

### • Règlement

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la régie des transports (encaissement immédiat).
- en espèces ou par carte bancaire en vous rendant au STPR, 98 route de Candol à Saint-Lô (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

### • Duplicata

En cas de perte ou de vol, aucun duplicata ne sera délivré. L'utilisateur devra racheter une nouvelle carte s'il souhaite continuer à prendre le transport Nomad.